



Projet de loi du Conseil d'Etat

Date de dépôt : 16 septembre 2026

Projet de loi

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2027 (LBu-2027) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 69, 96, 97, 108, 152, 154 et 156 de la constitution de la
République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre
2013,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Budget

Le budget de l'Etat de Genève pour 2027 est annexé à la présente loi.

Art. 3 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 11 649,1 millions de francs et les revenus à 11 102,9 millions de francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.

² L'excédent de charges s'élève à 546,2 millions de francs.

³ Le résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à -502,5 millions de francs.

Art. 4 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 875,7 millions de francs et les recettes à 33,2 millions de francs, hors prêts du patrimoine administratif.

² Les investissements nets s'élèvent à 842,6 millions de francs.

³ Les dépenses relatives aux prêts du patrimoine administratif sont arrêtées à 29,4 millions de francs et les recettes à 5,3 millions de francs.

Art. 5 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Art. 6 Garantie de l'Etat

¹ Le taux de rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixé pour l'année 2027 comme suit :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
HES-SO Genève	0,125%
Rentes genevoises	0,081%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%
Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève	0,125%
Maison de retraite du Petit-Saconnex	0,125%
Caisse publique de prêts sur gages	0,125%
Fondation Praille-Acacias-Vernets	0,125%

² La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

Certifié conforme

Le vice-chancelier : Patrick FERRARIS

Projet de budget 2027

<i>en millions</i>	Projet de budget 2027	Douzièmes provisoires 2026	Compte 2025
Fonctionnement			
Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	11'102.9	10'551.4	10'999.6
Charges (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	11'649.1	11'233.9	10'999.6
<i>Dont amortissement de la réserve budgétaire prévues par l'art. 6A de la LGAF</i>	43.7	45.2	111.5
Excédent de revenus (art.3 al.2 LBU-2027)	-546.2	-682.6	0.0

Résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire (art.3 al.3 LBU-2027)	-502.5	-637.3	111.5
--	--------	--------	-------

Investissement			
Recettes	33.2	26.3	32.7
Dépenses	875.7	871.4	677.9
Investissements nets	842.6	845.1	645.3

Il s'agit des investissements hors prêts du patrimoine administratif et hors cessions d'actifs.

Investissement (Prêts du patrimoine administratif)			
Recettes	5.3	14.1	9.5
Dépenses	29.4	19.6	7.7
Prêts du patrimoine administratif nets	24.1	5.4	-1.8

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi établit le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2027 (loi budgétaire annuelle). La loi budgétaire autorise l'engagement des moyens financiers en matière de fonctionnement nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques (art. 28 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF; rs/GE D 1 05)). Elle indique en outre le rythme d'engagement annuel par le Conseil d'Etat des moyens financiers afférents aux crédits autorisés par le Grand Conseil en matière d'investissements (art. 29 LGAF).

Comme à l'accoutumée, le projet de loi budgétaire est accompagné d'un exposé des motifs matériel, présenté séparément et transmis au Grand Conseil au moment de la présentation du projet de budget.

Sous l'angle technique, en application de l'article 6A LGAF, le compte de résultat comprend un résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation des institutions de prévoyance de droit public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Projet de budget 2027 de l'Etat de Genève

Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Conformément à l'article 108 de la Constitution genevoise et à l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC), le Conseil d'Etat vous présente le projet de budget pour l'exercice 2027 (PB 2027).

Le 11 décembre 2025, le Grand Conseil a refusé l'entrée en matière sur le projet de loi établissant le budget de l'État pour l'exercice 2026. Le 18 juin 2026, il a également refusé l'entrée en matière sur le deuxième projet de budget pour l'année 2026 (PB 2026 bis), déposé à fin mars 2026 conformément à la nouvelle disposition de la LGAF introduite en 2023. L'exercice 2026 se déroule ainsi sous le régime des douzièmes provisoires.

Un projet de budget encore loin de l'équilibre

Le Conseil d'Etat présente un PB 2027 affichant un résultat de -546.2 millions. Les charges s'élèvent à 11'649.1 millions, en augmentation de 415.2 millions par rapport au budget 2026 selon le régime des douzièmes provisoires (ci-après B 2026). Les revenus s'établissent à 11'102.9 millions, en hausse de 551.6 millions.

En millions

	B 2026*	PB 2027	Ecart en Francs en %	
Charges de fonctionnement	11'233.9	11'649.1	415.2	3.7%
Revenus de fonctionnement	10'551.4	11'102.9	551.6	5.2%
Résultat	-682.6	-546.2		
Déficit admissible selon l'art. 68 LGAF		-209.3		
Excédent par rapport au déficit admissible		-337.0		

*Les comparaisons dans ce document sont présentées par rapport au budget 2026 selon le régime des douzièmes provisoires (ci-après B 2026).

Bien que déficitaire à hauteur de -546.2 millions, le résultat au PB 2027 est meilleur que celui issu de l'application du régime des douzièmes provisoires 2026, qui fait apparaître un déficit de -682.6 millions.

Le Conseil d'État a décidé d'octroyer l'annuité à la fonction publique au PB 2027, après sa suspension en 2026. Aucune indexation n'est en revanche prévue.

La résorption du déficit nécessitera plusieurs années

Le déficit qui figure au PB 2027 revêt un caractère essentiellement structurel. Sa résorption nécessitera plusieurs années. Cette situation résulte principalement d'une progression continue de charges contraintes et mécaniques dont la maîtrise nécessite, pour la plupart d'entre elles, des modifications de la légalisation cantonale.

Entre 2024 et 2026, les projets de budget font état d'une hausse des charges mécaniques et contraintes d'environ 280 millions en moyenne par an. Au PB 2027, cette augmentation s'accélère avec une hausse inédite de 486 millions.

Cette hausse est notamment liée aux coûts des prestations sociales, du vieillissement de la population, de la santé, de l'éducation spécialisée ; à la péréquation financière intercantonale (RPT) et à la démographie.

Une augmentation des charges nécessitant un changement de cap

Le Conseil d'Etat a amorcé un changement de cap, dont le PB 2027 constitue une première étape. Il a en effet limité les augmentations aux priorités qu'il s'est fixées :

- la souffrance mentale des enfants et des adolescents ;
- le soutien aux personnes vulnérables avec le renforcement de l'OPAD, du SPMI et des EPH ;
- la chaîne sécuritaire ;
- la formation et l'éducation ;
- le développement du réseau de transports publics ;
- le numérique.

Il a également décidé de procéder à des économies en :

- diminuant de 4% les indemnités et aides financières sous réserve de certaines exceptions ;
- réduisant de 50% le socle des non-dépensés sur la ligne des dépenses générales ;
- procédant à des réallocations internes de postes afin d'en limiter la hausse.

Le Conseil d'Etat a veillé à ce que l'effort de redressement des finances publiques ne repose pas sur la seule administration cantonale. Les entités du Grand Etat – établissements publics autonomes (EPA), institutions subventionnées et entités du périmètre de consolidation – représentent une part prépondérante des charges de l'Etat. Un plan d'économies sans leur participation n'aurait aucun effet durable sur la trajectoire financière du canton.

Outre les mesures du Conseil d'Etat déjà inscrites au PFQ 2026-2029, le Conseil d'Etat a intégré au PB 2027 les mesures ECOGE retenues. L'effet total de ces mesures représente une amélioration du résultat de 247.7 millions en 2027. Sans la réalisation de ces mesures, la croissance des charges se monterait à 626.7 millions, soit +5.6%.

Ces décisions constituent une première étape, mais restent insuffisantes pour résorber le déficit structurel. Par conséquent, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté d'agir, pour assurer l'équilibre des finances publiques à moyen et long terme.

Des revenus en progression

La croissance des revenus se monte à 551.6 millions, soit une croissance de 5.2%. Cette augmentation concerne notamment les revenus fiscaux pour 387.2 millions, la distribution de bénéfice de la BNS pour 78 millions, les revenus d'intérêts fiscaux pour 36 millions et les revenus de la péréquation financière intercantonale au titre de la compensation des charges pour 8.5 millions.

Les financements fédéraux liés au domaine social augmentent de 29.8 millions (+18.5 millions liés aux subsides d'assurance maladie et +11.3 millions de prestations complémentaires AVS et AI).

Enfin, 13.1 millions concernent le financement par le SECO de la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) maintenant intégrée à l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Un niveau d'investissements qui demeure élevé

Le Conseil d'Etat a également choisi de maintenir un niveau d'investissement élevé. Les moyens consacrés aux priorités stratégiques du canton, notamment la transition écologique, la transformation numérique et le développement des infrastructures, demeurent importants. Les investissements nets prévus au PB 2027 s'élèvent ainsi à 843 millions.

Dans les points suivants seront présentés les principaux objectifs des départements pour 2027, le contexte économique ainsi que les évolutions des revenus, des charges et des postes.

1. Les principaux objectifs des départements pour 2027

Pour le **département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)**, la mise en œuvre de l'imposition individuelle constitue un chantier majeur pour l'Administration fiscale cantonale (AFC), qui a d'ores et déjà lancé les travaux préparatoires nécessaires à l'adaptation du système fiscal genevois. Acceptée en votation populaire le 8 mars dernier, la réforme prévoit un délai de six ans pour permettre aux cantons d'imposer chaque personne indépendamment de son état civil. S'agissant des ressources humaines, les priorités portent notamment sur la poursuite des projets G'Evolue et de lutte contre l'absence. Enfin, dans le domaine de la lutte contre les violences domestiques, des places supplémentaires d'hébergement d'urgence pour les victimes seront ouvertes et financées grâce à des compensations internes.

Pour le **département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)**, la priorité est de préserver, dans un contexte budgétaire contraint, les conditions-cadres d'enseignement face à l'augmentation des effectifs et de renforcer le dispositif de protection des mineurs. Il est également prévu de renforcer la prévention et la chaîne des soins en santé mentale pour les enfants et les jeunes en développant des prestations thérapeutiques à bas seuil en psychologie, psychomotricité et logopédie dans tous les établissements primaires et en lien étroit avec les HUG qui prendront sous leur responsabilité les consultations de pédopsychiatrie ambulatoire actuellement rattachées à l'office médico-pédagogique.

Pour le **département des institutions et du numérique (DIN)**, la priorité est de renforcer les moyens de la police afin de garantir la sécurité de la population genevoise, d'améliorer la collaboration entre police cantonale et polices municipales, de moderniser les outils et technologies à disposition des forces de l'ordre, et de faire face aux nombreux événements et enjeux sécuritaires qui touchent le canton et sa région.

Des ressources supplémentaires seront également allouées à l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), afin de lui permettre de poursuivre la mise en œuvre de la politique numérique de l'État de Genève, par le biais d'un programme ambitieux de projets d'investissement permettant d'accélérer la transition numérique au sein de l'administration cantonale, avec une incidence positive sur l'ensemble des politiques publiques de l'État et la population genevoise.

Pour le **département du territoire (DT)**, le projet de budget 2027 prévoit des moyens supplémentaires pour le soutien à l'agriculture, en particulier pour la filière animale et viticole en continuité du crédit supplémentaire octroyé en 2026. L'ensemble des autres moyens sont réduits et les actions liées se concentrent sur la réponse à l'urgence climatique et à la transition écologique sur les axes suivants : la mise en œuvre du plan climat et du plan de gestion des déchets, la stratégie d'arborisation et la création d'infrastructures écologiques en faveur de la biodiversité, l'amélioration de la gestion des eaux, et la préservation des ressources naturelles. À cela s'ajoute l'accélération de la planification spéciale et des développements territoriaux, visant notamment à fournir des logements répondant aux besoins de la population genevoise. Le département poursuit également la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat.

Pour le **département de la santé et des mobilités (DSM)**, le déploiement de la stratégie en matière de mobilités définie par le biais des cinq plans d'action 2024-2028 sera poursuivi sur plusieurs volets : augmentation de l'offre en matière de transports publics, facilitation des déplacements et du stationnement des transports professionnels par l'entremise de la nouvelle vignette TPro, mise en œuvre d'un nouveau réseau de vélos en libre-service, entre autres. L'avancement en 2027 des dossiers relatifs au déploiement de la stratégie vitesse concertée et à la réforme de l'impôt auto dépendront de leur côté de l'issue des procédures judiciaires en cours.

D'autre part, en matière de santé publique, l'action sera portée sur la santé mentale des enfants et des adolescents, mais aussi autour du réseau de santé structuré, sur le développement d'outils numériques partagés, sur la réorganisation du réseau de soins et la création d'un pôle de santé communautaire renforçant les synergies entre l'Institution de

maintien à domicile (IMAD) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il s'agira également de préparer la mise en œuvre du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2028.

Pour le **département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE)**, il s'agira de mener des projets et des actions visant à promouvoir des conditions-cadres favorables à une croissance économique pérenne, à accompagner les entreprises dans leur transition numérique et à stimuler l'innovation afin qu'elle joue un rôle fondamental dans le dynamisme du canton. Le DEE souhaite également orienter son action vers les besoins du marché du travail en renforçant l'employabilité et en facilitant le recrutement des personnes en recherche d'emploi, en mettant en œuvre le Plan directeur de l'employabilité. Enfin, le DEE continuera d'accompagner la transformation du système énergétique genevois de manière acceptable pour le tissu économique et la population genevoise. Cette transition permettra de renforcer la résilience du territoire face à la multiplication des crises (approvisionnement en énergie, canicule, etc.).

Pour le **département de la cohésion sociale (DCS)**, les jeunes adultes constituent une priorité et continueront de bénéficier d'une attention particulière. Le programme Objectif Jeunes et le dispositif JAJA (Jeunes Adultes en Formation et Actifs), qui obtiennent d'excellents résultats, seront consolidés en conséquence. Ces mesures complètent le déploiement de la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Conjuguant ces dispositifs, le DCS vise à accroître le taux de sorties de l'aide sociale, dans un contexte marqué par une précarisation de la société. En matière culturelle, le soutien à la création artistique sera poursuivi pour consolider le tissu artistique et promouvoir son rayonnement. Dans le domaine sportif, la mise en œuvre du plan stratégique 2024-2028 poursuivra son déploiement dans des domaines comme le soutien aux grandes manifestations ou la relève élite. La politique des seniors et des personnes proches aidantes connaîtra aussi des développements significatifs.

Pour la **Chancellerie d'Etat (CHA)**, il s'agira de mettre en œuvre le vote électronique pour les Suisses de l'étranger et les résidents en situation de handicap visuel ou moteur, dès la votation du 6 juin 2027 et également pour les élections fédérales.

2. Contexte économique

La croissance devrait s'accélérer en 2027

L'économie mondiale progresse à un rythme modeste en 2026. Les tensions au Moyen-Orient poussent les prix de l'énergie à la hausse et maintiennent un niveau élevé d'incertitude. Cependant, en l'état, le renforcement de la croissance mondiale en 2027 n'est pas remis en cause. Cet essor devrait se fonder notamment sur les investissements dans le domaine technologique.

En Suisse et dans le canton de Genève, la croissance demeurera mesurée en 2026. Comme les années précédentes, elle reposera principalement sur la consommation privée. La hausse récente du chômage pourrait toutefois en limiter la portée. Avec la reprise de la demande extérieure, les investissements des entreprises devraient s'orienter à la hausse dès 2027 en particulier dans les branches tournées vers l'exportation.

Hypothèses économiques du projet de budget 2027

Le Groupe de perspectives économiques (GPE) prévoit, selon la synthèse de juin, une progression du produit intérieur brut (PIB) en termes réels de 1.0 % en Suisse et de 1.2 % dans le canton de Genève. Le taux est légèrement supérieur dans le canton en raison de l'importance des activités de négoce de matières premières. Depuis le début de l'année, cette activité est soutenue par le contexte géopolitique caractérisé par des variations de prix de l'énergie couplées à une forte incertitude. En 2027, le taux de croissance du PIB genevois devrait s'établir autour de 1.5 %, un niveau équivalent à la Suisse.

La hausse des prix devrait atteindre 0.7 % en moyenne en 2026 et pourrait demeurer inchangée en 2027. En effet, les pressions inflationnistes ne devraient guère diminuer. Jusqu'à récemment, le renforcement du franc a joué un rôle de bouclier contre l'inflation importée : l'augmentation des prix des produits et services de l'étranger était en partie compensée par les effets de change, ce qui a contribué à stabiliser les prix intérieurs. Les produits achetés à l'étranger coûtaient ainsi moins cher en Suisse. Comme le franc se déprécie depuis quelques mois, cela ne sera très probablement plus le cas en 2026, voire en 2027.

Le chômage devrait avoisiner 5.1 % en moyenne annuelle en 2026. Avec la reprise qui se dessine pour 2027, il devrait s'orienter à la baisse, mais de manière mesurée. Un taux moyen de 5.0 % est attendu.

Prévisions du GPE (juin 2026)	2026	2027
PIB CH réel	1.0	1.5
PIB GE réel	1.2	1.5
Inflation GE	0.7	0.7
Chômage GE	5.1	5.0

Les perspectives économiques présentées ci-dessus doivent toutefois être appréciées avec prudence au regard de l'évolution incertaine de la situation géopolitique au Moyen-Orient. Dans ce contexte, il est difficile d'anticiper avec précision les conséquences potentielles sur l'activité économique suisse et genevoise, ainsi que sur les revenus fiscaux du canton. Les prévisions actuelles reposent ainsi sur des hypothèses susceptibles d'évoluer en fonction du développement de la situation internationale.

3. Evolution des revenus

La croissance des revenus entre le B 2026 et le projet de budget 2027 se monte à 551.6 millions, soit une croissance de 5.2%. Cette augmentation est notamment expliquée par l'évolution des revenus fiscaux.

Évolution des revenus fiscaux

Dans le projet de budget 2027, les revenus fiscaux s'établissent à 9'112 millions, marquant une progression de 387 millions (+4.4%) par rapport au budget 2026 en douzièmes provisoires. Hors mesures du Conseil d'État, l'écart se monte à 352 millions (+4.0%).

Revenus fiscaux, en millions de francs	C 2025	B 2026	PB 2027	Ecart PB 2027 - B 2026	
Personnes physiques (PP)	5'119	5'030	5'200	+169	+3.4%
Personnes morales (PM)	1'876	1'790	1'887	+97	+5.4%
Part cantonale aux recettes fédérales	964	899	956	+57	+6.4%
Impôts immobiliers	667	644	652	+8	+1.2%
Droits de successions et donations	284	240	263	+23	+9.6%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	109	111	109	-2	-1.6%
Autres impôts	9	10	10	-	-
Total Impôts, taxes et droits (hors mesures)	9'028	8'724	9'076	+352	+4.0%
Limitier la déduction des primes de l'assurance maladie à la prime moyenne cantonale			33	+33	
Adaptation du nombre de contrôles à l'AFC (mesure 47 ECOGE)			3	+3	
Total Impôts, taxes et droits	9'028	8'724	9'112	+387	+4.4%

Impôts des personnes physiques

Les impôts des personnes physiques augmentent de 169 millions de francs (+3.4 %) par rapport au budget 2026. Cette augmentation résulte de la réévaluation à la hausse des revenus et fortunes imposables, ainsi que de l'évolution conjoncturelle attendue. Ce montant s'entend hors mesures fiscales décrites ci-après.

En effet, le Conseil d'État a proposé de plafonner la déduction des primes d'assurance-maladie à la prime moyenne cantonale à compter de 2027, en lieu et place du plafond actuel fixé au double de celle-ci. Cette mesure devrait générer une hausse des recettes fiscales de 33 millions de francs au titre de l'année 2027.

Il planifie également l'engagement de quatre postes afin de renforcer le traitement des dossiers de contrôle et d'assujettissement. L'incidence sur les recettes fiscales est estimée à 3 millions de francs en 2027.

Ces mesures comprises, la progression s'établit à 204 millions de francs par rapport au budget 2026 (+4.1 %).

Les prévisions ci-dessus seront adaptées en octobre, notamment sur la base des recommandations d'automne du GPE, en charge de la détermination du taux de croissance du PIB.

Impôts des personnes morales

Au vu des incertitudes liées au conflit au Moyen-Orient et de leurs répercussions sur les bénéfices de certaines entreprises, une enquête supplémentaire a été exceptionnellement conduite à la fin du mois de mai auprès des principales personnes morales du canton. L'enquête a recueilli 28 réponses sur les 33 entreprises interrogées, représentant plus de la moitié de l'impôt sur le bénéfice.

La majorité d'entre elles ont souligné la difficulté à anticiper l'évolution de leurs résultats à venir. Bien que les réponses soient contrastées, notamment en fonction des secteurs d'activité, les entreprises anticipent globalement une croissance de leurs bénéfices imposables au titre de l'exercice 2026 par rapport à 2025, puis une légère contraction en 2027.

Malgré ces résultats, le projet de budget 2027 prévoit une augmentation des impôts des personnes morales par rapport au budget 2026 (+97 millions, soit +5.4%). Cette progression s'explique essentiellement par la croissance attendue de l'impôt sur le bénéfice (+81 millions, soit +5.1%), en particulier dans le secteur du commerce de gros. L'impôt sur le capital est, quant à lui, en hausse de 16 millions par rapport au budget 2026 (+7.5%).

Ces évaluations seront révisées cet automne sur la base de l'enquête habituelle, auprès des principales entreprises du canton. Cette dernière sera déterminante, dès lors qu'elle interviendra plus tard dans l'année, et qu'elle portera sur un échantillon d'entreprises plus étendu.

Impôts divers

La part cantonale aux recettes fédérales progresse de 57 millions (+6.4%) par rapport au budget 2026. Sur la base de l'évolution constatée ces dernières années, l'estimation des impôts en lien avec l'immobilier est également revue à la hausse de 8 millions (+1.2%). La prévision concernant les droits de successions et donations se voit majorée de 23 millions (+9.6%) en comparaison avec le budget 2026. Finalement, l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux diminue de 2 millions (-1.6%).

Ajustements méthodologiques

Les évolutions de revenus fiscaux qui sont présentées ci-avant comprennent des ajustements méthodologiques qui visent à réduire les écarts budget-comptes.

Les personnes morales interrogées dans le cadre de l'enquête menée par l'administration ont tendance à sous-estimer leurs bénéfices futurs. Pour cette raison, une adaptation méthodologique, consistant à amplifier l'impôt résultant des réponses obtenues, a été

introduite pour la première fois dans le budget 2025. Celle-ci a été reconduite au PB 2027 donnant lieu à un montant supplémentaire de 133 millions.

Par ailleurs, afin de tenir compte des correctifs, généralement positifs, résultant de la mise à jour des estimations fiscales relatives aux années antérieures, un montant anticipé à ce titre est inscrit dès le budget 2024. Il se traduit par un montant additionnel de 250 millions dans le projet budget 2027.

Au total, les ajustements méthodologiques inscrits au PB 2027 représentent un supplément de 383 millions.

Hausse des revenus non fiscaux

Outre les revenus fiscaux, le total des autres revenus augmente de 164.4 millions au projet de budget 2027, notamment en lien avec les revenus provenant de la BNS.

À ce stade, les hypothèses retenues aboutissent à une distribution de bénéfice de la BNS au canton de 156 millions en 2027, soit une augmentation de 78 millions par rapport au montant inscrit en 2026. Le montant de cette distribution demeure encore incertain du fait de la très forte volatilité des marchés financiers.

Les revenus d'intérêts fiscaux estimés prévoient une augmentation de 36 millions et les revenus de la péréquation financière intercantonale au titre de la compensation des charges augmentent de 8.5 millions.

De plus, les financements fédéraux liés au domaine social augmentent de 29.8 millions, dont 18.5 millions liés aux subsides d'assurance maladie et 11.3 millions de prestations complémentaires AVS et AI.

Enfin, 13.1 millions concernent le financement par le SECO de la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) maintenant intégrée à l'office cantonal de l'emploi (OCE).

4. Evolution des charges par catégorie

Le total des charges du PB 2027 s'élève à 11'649.1 millions, soit une augmentation de 415.2 millions (+3.7%) par rapport au B 2026.

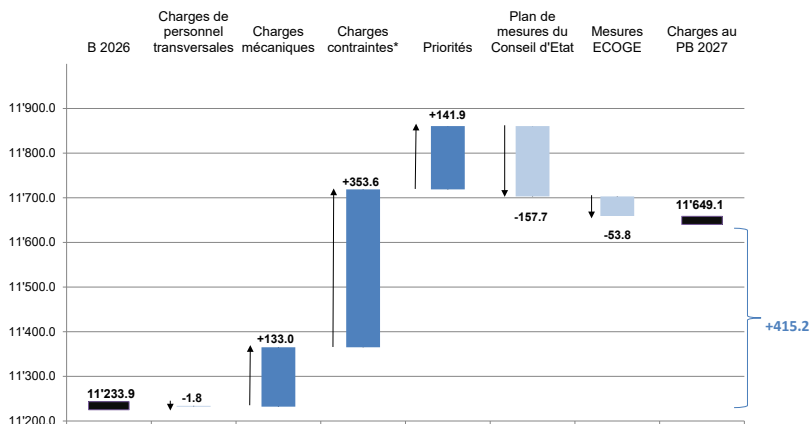
La variation des charges est constituée :

- des charges de personnel transversales résultant de l'application de mécanismes salariaux, des cotisations aux caisses de prévoyance et des modifications de taux de charges sociales ;
- des charges mécaniques qui découlent de l'application de mécanismes comptables ou financiers (amortissement, intérêts, péréquation financière intercantonale RPT) ;
- des charges contraintes qui sont des obligations légales envers des tiers, des obligations découlant de lois fédérales et accords intercantonaux, dont l'Etat doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière et des effets induits des engagements de personnel en 2025 ;
- des priorités du Conseil d'Etat : augmentations de dépenses allouées par le Conseil d'Etat ;
- des mesures du Conseil d'Etat ;
- des mesures ECOGE permettant de limiter l'augmentation des charges.

L'évolution des charges par catégorie est présentée dans le graphique ci-après.

Evolution des charges

Variations en millions



* les charges contraintes comprennent les effets du programme d'allègement budgétaire de la Confédération (PAB 27) et les coûts induits des postes engagés en 2025

Charges de personnel transversales

Les charges de personnel liées à des mécanismes transversaux diminuent légèrement de 1.8 million.

Cette variation est principalement expliquée par le coût de l'annuité 2027 de 55.1 millions compensés par l'effet Noria 2027 de -29.3 millions. Ainsi, l'effet net des mécanismes salariaux 2027 se monte à 25.8 millions. Cette augmentation de charges est compensée par les mécanismes salariaux dont il n'a pas été tenu compte aux douzièmes provisoires et qui ont un effet de -26.9 millions sur les charges (soit +12 millions pour l'annuité 2025 des enseignants et -39 millions d'effet Noria 2026).

Les autres variations concernent le financement des caisses de pension gérées par l'Etat (-1.1 million), des modifications du droit fédéral liées à l'AVS (-0.8 million) ainsi que de la couverture financière des demandes d'évaluations de fonction (+1.3 million).

Charges mécaniques

Les charges mécaniques péjorent le résultat de 133.0 millions essentiellement en raison des hausses des charges de la péréquation financière intercantonale (+131.5 millions). Les montants figurant au PB 2027 correspondent aux valeurs transmises aux cantons par l'administration fédérale des finances (AFF) au mois de juin 2026. Cette augmentation est due principalement à la contribution à la péréquation des ressources intercantionale qui représente une charge de 670.3 millions pour le canton de Genève en 2027. Ce montant se fonde sur l'assiette fiscale agrégée (AFA) des années de calcul 2021, 2022 et 2023. Par rapport à l'année 2026, la contribution a augmenté de près de 127.3 millions. À ce montant s'ajoute également le soutien au canton du Jura concernant le transfert de Moutier (+4.5 millions).

La facture de la RPT a fortement augmenté à la suite de l'intégration des années 2022 et 2023 pour lesquelles le canton de Genève a présenté des résultats supérieurs aux résultats des autres cantons. Les coûts de la RPT pourraient encore évoluer significativement à l'avenir avec la prise en compte de données de l'année 2024.

Les autres augmentations concernent les charges d'intérêts fiscaux (+4 millions) et des charges d'amortissements (+5.7 millions).

Ces éléments sont partiellement compensés par la baisse du coût de la dette (-5.2 millions) et la diminution des charges découlant de l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire.

Charges contraintes

L'augmentation de cette catégorie de charges s'élève à 353.6 millions. Elle se compose de l'augmentation à proprement parler des charges contraintes (296.0 millions), des coûts découlant du transfert de charges de la Confédération dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 (26.2 millions) ainsi que des coûts induits des postes engagés en 2025 (31.4 millions).

Les charges contraintes

Les charges contraintes provenant de la **politique publique C Cohésion sociale** augmentent de 170.3 millions. Il s'agit essentiellement des subventions aux personnes physiques. Cette hausse s'explique notamment par les prestations du service de l'assurance maladie (+78.0 millions pour les subsides d'assurance-maladie et la couverture des créances insolvables des primes LAMal), les prestations d'aide sociale octroyées par l'Hospice général (+39.6 millions), les prestations d'asile et migration (+12.7 millions), les prestations complémentaires et AVS (+19.3 millions) et AI (+15.4 millions) ainsi que les prestations de soutien à la formation (+6.3 millions). Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution des charges du financement résiduel des soins dans les EMS et les UATR (-5.1 millions).

Les charges contraintes de la **politique publique K Santé** augmentent de 43.1 millions, notamment en raison de l'augmentation des prestations stationnaires hospitalières (+31.0 millions), du financement de la part résiduelle des soins à domicile (+8.1 millions), et des lits des soins de maintien aux HUG des patients et patientes se trouvant dans l'incapacité de retourner à leur domicile et dans l'attente d'une place en établissement médico-social (+3.5 millions).

Les charges contraintes de la **politique publique F Formation** sont en hausse de 39.7 millions, en raison essentiellement d'augmentations pour les besoins liés aux placements et mesures d'éducation spécialisée (+31.8 millions) et des mesures de pédagogie spécialisée (+6.1 millions).

Les charges contraintes de la **politique publique M Mobilité** sont en progression de 22.8 millions, essentiellement en raison de la hausse de l'indemnité à la communauté tarifaire intégrale (CTI) Unireso liée à l'augmentation tarifaire décidée au niveau national de +3.9% et au fait que le canton doit également prendre en charge la différence entre le tarif cantonal et le tarif national, y compris pour les montants concernant le projet de gratuité partielle des transports publics a été mis en place en 2025. Les autres augmentations concernent le groupement local de coopération transfrontalière (+1.3 million) et la participation du canton à l'entretien des routes d'importance cantonale de la Ville de Genève (+2.0 millions). Ces hausses sont partiellement compensées par la révision à la baisse de la contribution aux CFF (-1.2 million).

Enfin, les charges contraintes de la **politique publique L Economie et emploi** augmentent de 18.9 millions et concernent essentiellement l'augmentation des effectifs à l'office régional de placement (+40 ETP et 5.3 millions) et l'intégration de la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) à l'office cantonal de l'emploi (+13.1 millions). Ces charges sont intégralement financées par des revenus perçus du SECO.

Programme d'allègement de la Confédération

Plusieurs mesures du programme d'allègement de la Confédération ont été adoptées par les deux chambres fédérales. Les effets estimés par l'administration des mesures touchant le canton de Genève ont été intégrés au PB 2027 pour un total de 26.2 millions. Il s'agit principalement de la réduction de la durée de sept à cinq ans de l'indemnisation fédérale accordée pour les personnes admises à titre provisoire ou bénéficiant d'un statut de protection

relevant du domaine de l'asile (+17.7 millions) et du désengagement de la confédération dans le transport régional des voyageurs (+6 millions).

Coûts induits des postes 2025

La valorisation des coûts induits des postes obtenus en 2025 se monte à 31.4 millions au PB2027.

Les coûts induits dès 2026 des nouveaux postes votés pour le budget 2025 se montent à 24.2 millions. Les nouveaux postes en 2025 ne sont valorisés que sur quelques mois de l'année 2025, la valorisation sur 12 mois provoque une hausse des charges qui n'était pas intégrée aux douzièmes provisoires. De la même façon, les coûts induits des postes obtenus en crédits supplémentaires en 2025 n'ont été valorisés que sur quelques mois de l'année 2025. La valorisation sur 12 mois provoque une hausse des charges de 7.2 millions en 2027.

À noter que les coûts des 165.6 postes accordés par crédits supplémentaires en 2026 sont pris en compte dans les charges des politiques publiques correspondantes. Le coût de ces postes représente un montant de total de 21.4 millions au PB 2027, soit le coût complet sur 12 mois pour ces nouveaux ETP.

Priorités du Conseil d'Etat

Le solde de la croissance des charges, soit un montant de 141.9 millions, résulte des effets de l'accroissement des dépenses découlant des choix politiques.

Un financement supplémentaire de 22.1 millions est consacré à la prise en charge des personnes en situation de handicap, auquel s'ajoutent 1.2 million destinés au renforcement des effectifs de l'OPAd. La chaîne sécuritaire bénéficie, pour sa part, de 12.8 millions supplémentaires, dont 8.5 millions pour la justice et 4.3 millions pour la police et le domaine pénitentiaire. Enfin, 24.9 millions supplémentaires sont consacrés à la formation et à l'éducation dont 16.7 millions en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves.

Les autres augmentations concernent notamment l'augmentation de la subvention TPG (+45.9 millions) et des systèmes d'information (+32.6 millions).

Plan d'économies

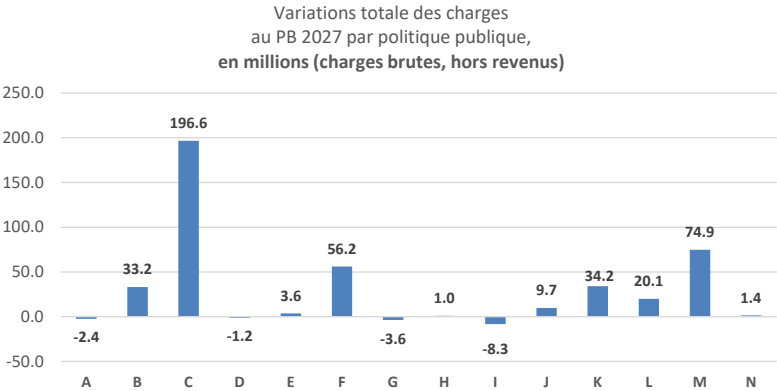
Le plan d'économies intégré au PB 2027 améliore le résultat de 247.7 millions. Il est composé de deux volets :

- les mesures du Conseil d'Etat ;
- les mesures ECOGE.

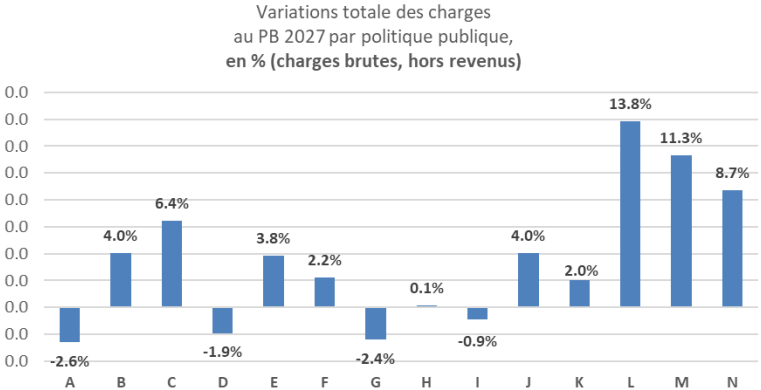
Ces éléments sont présentés en détail par la suite.

5. Croissance des charges par politique publique

Le graphique suivant présente la répartition de l'augmentation des charges par politique publique pour le PB 2027.



Le graphique suivant présente l'évolution des charges en % par politique publique durant l'exercice 2027.



A Autorités et gouvernance

La diminution de charges de 2.4 millions provient essentiellement des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat ainsi que de variations diverses liées à la caisse de pension des magistrats ainsi qu'à l'ajustement de charges en lien avec les opérations électorales prévues en 2027.

B Etats-majors et prestations transversales

Les charges de cette politique publique B augmentent de 33.2 millions en 2027. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- le total des charges relatives au programme des systèmes d'information et du numérique (B05) augmente de +43.8 millions entre le B 2026 et le projet de budget 2027. L'enveloppe des charges de personnel croît de +9.7 millions, couvrant les coûts induits des postes 2025 dès l'exercice 2026, l'effet Noria, l'annuité 2027, la formation pour les métiers du numérique et le coût des nouveaux postes 2027. Ces derniers croissent de +76.1 ETP, dont +44 postes liés aux lois d'investissement votées et au plan d'intention des investissements (PII), ainsi que +5 ETP dédiés au renforcement de la sécurité de l'information face aux cybermenaces. S'y ajoutent +30 ETP liés au remplacement progressif de contrats LSE par des collaborateurs étatiques (mesure ECOGE), partiellement compensés par -3.3 ETP de non-remplacement de départs et divers transferts internes (+0.4 ETP). Les charges d'exploitation augmentent de +26.9 millions pour financer les projets du PII, le changement de modèle d'affaires des fournisseurs et les nouveaux besoins en licences, ainsi que l'évolution des maintenances liées aux nouveaux actifs. Ce montant intègre également un transfert neutre de +1.2 million en provenance du programme B04, relatif aux datacenters. Enfin, les amortissements progressent de +7.2 millions, en lien avec la hausse des investissements réalisés ;
- les charges relatives au programme de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (B04) baissent de 7.2 millions de francs, principalement en raison des amortissements moins importants sur plusieurs projets d'investissement de l'office cantonal des bâtiments de l'Etat (-6.1 millions), mais également grâce à la baisse des tarifs de l'électricité négociée avec les SIG (-3.0 millions). Les économies décidées par le Conseil d'Etat réduisent également les budgets dédiés aux charges d'entretien des bâtiments (-2.6 millions). Le transfert des datacenters sur le programme relatif aux systèmes d'information et du numérique (B05) réduit pour sa part les charges de l'office cantonal des bâtiments (-1.2 million). Ces baisses sont atténuées par des hausses de coûts de location des locaux (+4.4 millions) et des contrats d'entretien (+1.8 million) ;
- dans le cadre des économies du Conseil d'Etat, les budgets des charges des biens et services imputés sur les états-majors départementaux sont réduits de 2 millions.

C Cohésion sociale

Le total des charges dévolues aux prestations de la cohésion sociale augmente de 196.6 millions (dont 173.7 millions de charges contraintes) entre 2026 et 2027. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- les prestations accordées aux assurés à ressources modestes, en lien avec les subsides d'assurance maladie et la couverture des créances insolubles des primes LAMal, augmentent de 78 millions. Elles varient principalement en raison de la hausse attendue des primes d'assurance-maladie en 2027 et de la précarité financière d'une partie de la population, conséquence des crises de ces dernières années (hausse du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires) ;
- les prestations en matière d'aide sociale versées par l'Hospice général progressent de 36.1 millions, principalement due à une hausse marquée du nombre de dossiers projetés en raison de la précarisation d'une partie de la population. À ce motif s'ajoute le développement des mesures d'insertion professionnelle en faveur des personnes à l'aide sociale ;
- le financement en lien avec la planification et la gestion des places dans les établissements accueillant des personnes handicapées (EPH) augmente de 22.1 millions. Ce financement supplémentaire vise à répondre à la croissance constante des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, particulièrement du fait de la hausse des cas de handicap psychique et de handicap

lourd. Il permettra notamment l'ouverture de 65 nouvelles places en EPH, dont 9 places pour la prise en charge de cas complexes ;

- les prestations complémentaires à l'AVS progressent de 21.2 millions, principalement en raison de l'augmentation attendue du nombre de bénéficiaires, liée au vieillissement de la population et au besoin croissant de soutien de cette catégorie de population ;
- les prestations d'aide aux migrants versées par l'Hospice général augmentent de 20.8 millions due à une pression migratoire toujours soutenue. La hausse des prestations brutes provient principalement des dépenses d'hébergement, d'assistance et de santé. La participation de la Confédération est également en baisse à la suite du programme d'allègement de la Confédération et au changement de statuts S en permis B provisoire (réduction des forfaits fédéraux) ;
- les prestations complémentaires à l'AI progressent de 15.4 millions, principalement en raison de la hausse attendue du nombre de bénéficiaires ;
- les prestations de soutien financier à la formation, notamment les bourses et prêts d'études accordées aux élèves et étudiantes et étudiants, augmentent de 6.3 millions ;
- les besoins prévisionnels en matière de subvention de fonctionnement de l'Hospice général augmentent de 5.7 millions. Ce financement supplémentaire du canton fait suite au programme d'allègement de la Confédération et au changement de statuts S en permis B provisoire (réduction des forfaits fédéraux) ;
- les allocations familiales versées aux personnes non actives progressent de 3.6 millions et proviennent majoritairement des personnes présentes dans le dispositif de l'Hospice général ;
- le département a appliqué une coupe transversale sur les charges de biens et services ainsi que sur indemnités et aides financières d'un montant total de 5.1 millions de la politique publique C ;
- le financement résiduel des soins dans les établissements médico-sociaux (EMS) et dans les unités d'accueil temporaire (UATR), y compris en placement hors canton, est ajusté à la baisse de 8.6 millions. Cette variation est principalement liée à la réduction des compléments au coût complet des soins.

D Culture, sport et loisirs

Le total des charges dévolues à cette politique publique diminue 1.2 million entre 2026 et 2027. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- le département a opéré un transfert interne de 3 postes, soit 0.5 million, à la suite de la modification du ROAC concernant la suppression de l'office cantonal de la culture et du sport ;
- le département a appliqué une coupe transversale sur les charges de biens et services ainsi que sur les aides financières d'un montant total de 2.2 millions de la politique publique D ;
- un financement de 1.1 million est prévu pour financer la création artistique, Espace Concorde et le Grand Théâtre de Genève ;
- une augmentation de la subvention de 0.4 million est attribuée au Musée International de la Croix-Rouge à la suite du retrait de la Confédération ;
- un transfert neutre de 0.2 million provenant du DT est opéré en faveur de l'association Ressources Urbaines.

E Environnement

Les charges augmentent globalement de 3.6 millions pour l'année 2027.

Les variations concernent principalement les subventions à l'agriculture pour un total de 4.5 millions de francs et s'expliquent par deux facteurs. En 2026 deux crédits supplémentaires ont été acceptés par la commission des finances pour l'arrachage des vignes et les mesures de maintien du vignoble genevois, dont les effets sur 2027 sont de 2.9 millions. À cela se

rajoute l'utilisation sur 2027 du revenu provenant de la dissolution de la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS) pour financer des mesures conjoncturelles d'urgence pour l'agriculture pour 1.2 million.

Les amortissements du patrimoine administratif et des subventions versées en investissements engendrent une hausse de 2.0 millions de francs.

Ces hausses sont en partie compensées par les économies demandées par le Conseil d'Etat qui impactent les différents programmes de cette politique publique à hauteur de -3.2 millions, principalement sur les charges de fonctionnement liées à la renaturation des cours d'eau et sur les honoraires de tiers pour un total de -2.7 millions.

F Formation

Le total des charges de la politique publique F augmente de 56.2 millions par rapport au B 2026, dont 39.7 millions concernent l'évolution des charges contraintes. Une part importante de cette hausse concerne 2026 et a été financée par des crédits supplémentaires, qui doivent désormais être intégrés au budget 2027.

La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- les coûts induits dès 2026 des engagements de postes effectués en 2025 pour 19.3 millions ;
- le renforcement du dispositif de protection des mineurs pour 34.1 millions, principalement destinés au financement des institutions genevoises d'éducation spécialisée et des mesures ambulatoires, à l'ouverture de nouvelles places et au soutien des équipes en place (14.8 ETP). Sur ce montant, 27.4 millions concernent des besoins 2026 ayant fait l'objet de deux crédits supplémentaires, et 6.7 millions concernent des besoins 2027 ;
- les moyens nécessaires pour répondre à l'augmentation des effectifs d'élèves pour 13.7 millions (106.1 ETP) et assurer les rentrées 2026 et 2027. Sur ce total, 9.8 millions et 75.4 ETP concernent les besoins 2026, qui ont fait l'objet de deux crédits supplémentaires, et 3.8 millions et 30.7 ETP concernent les besoins 2027 ;
- les charges relatives aux hautes écoles augmentent de 7.9 millions. Cette évolution comprend le financement de la tranche 2026 des contrats de prestations de l'Université de Genève (+6 millions) et de l'Institut de hautes études internationales et du développement (+1 million), qui ont fait l'objet de crédits supplémentaires en 2026. S'agissant de la HES-SO, la contribution cantonale augmente de 2.3 millions (sous réserve du budget 2027 définitif adopté par le comité gouvernemental HES-SO), tandis que l'indemnité versée à la HES-SO Genève diminue de 1.7 million, compte tenu de la hausse prévue des taxes d'études. Enfin, la contribution relative à l'accord AHES augmente de 0.4 million ;
- les besoins liés aux mesures de pédagogie spécialisée augmentent de 6.1 millions et concernent l'évolution des besoins pour les prestations de logopédie et de psychomotricité (+3.1 millions de francs) ainsi que le transfert de compétence de la Confédération vers les cantons dans le domaine des interventions précoces intensives auprès d'enfants atteints d'autisme infantile (+3 millions de francs) ;
- des moyens supplémentaires sont également prévus pour plusieurs projets prioritaires du département, notamment la réforme de la maturité gymnasiale (1.1 million et 6.2 ETP) et la poursuite du développement de la co-intervention en début de scolarité (0.6 million et 11.5 ETP) ;
- ces augmentations sont en partie compensées par le plan d'économies du Conseil d'Etat, à hauteur de -17.2 millions, dont une partie découle des propositions du rapport ECOGE ;
- enfin, le projet de réorganisation et de développement de la pédopsychiatrie et des interventions thérapeutiques de bas seuil dans les écoles entraîne une diminution de 7.5 millions des charges de la politique publique F, avec un transfert correspondant

vers la politique publique K. Cette évolution résulte du développement des prestations thérapeutiques en psychologie, psychomotricité et logopédie dans les établissements primaires, ainsi que du renforcement de la chaîne de soins en santé mentale. Dans ce cadre, les HUG reprendront dès 2027 la responsabilité des consultations ambulatoires de pédopsychiatrie actuellement assurées par l'office médico-pédagogique.

G Aménagement et logement

Les charges de la politique publique G sont globalement en baisse de 3.6 millions, principalement en raison des économies décidées par le Conseil d'Etat. Elles impactent tous les programmes de cette politique publique pour un total de -3.1 millions. Ces réductions concernent principalement les enveloppes dévolues aux études et honoraires de tiers (-1.9 million) et les charges de personnel (-0.6 million).

H Sécurité et population

Les charges augmentent de 1.0 million (dont 1.4 million de charges contraintes) entre le B 2026 et le projet de budget 2027. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

La croissance des charges de personnel (+0.1 million) est faible, contrairement à la variation des effectifs. Cela est rendu possible grâce à des mesures d'économies, aux mécanismes salariaux et à la compensation des non-dépensés. Les effectifs affectés à cette politique publique croissent globalement de +53.6 ETP. Cette croissance s'explique par la création de +55.5 ETP, dont +17 ETP en lien avec des crédits supplémentaires 2026, par l'affectation de +3 ETP à cette politique publique à la suite de transferts neutres au niveau de l'Etat et par la suppression de -4.9 ETP au titre de la mesure ECOGE relative à l'attrition. Ces effectifs supplémentaires, sont attribués à hauteur de +44.3 ETP en faveur de la police, de +7.1 ETP à l'office cantonal de la détention (OCD) et de +2.7 ETP à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM), permettront de maintenir les prestations à la population. L'effectif de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires est réduit de -0.5 ETP.

Les charges de biens et services baissent de -1.7 million dans le cadre de la mise en œuvre des différentes mesures d'efficience et autres ajustements budgétaires.

Les charges d'amortissement évoluent de +0.4 million.

Les charges de transfert sont en hausse de +2.1 millions en raison principalement de l'augmentation de la subvention accordée au Centre genevois de consultations LAVI (+1.2 million, dont 0.8 million accordé dans le cadre des crédits supplémentaires 2026) et les prestations accordées aux victimes (+0.6 million).

I Impôts et finances

La diminution des charges de 8.3 millions de cette politique publique provient principalement :

- du coût de la dette (-5.2 millions), qui tient compte des hypothèses de niveaux de dette, des taux d'intérêts pour les refinancements de la dette à court et à long terme et des flux de trésorerie planifiés pour 2027 ;
- des charges d'intérêts (-1.5 million) et d'amortissements (-1.5 million) relatifs au prêt simultané de la CPEG, en raison, principalement, des remboursements ordinaires du prêt réalisés en 2026 et d'un amortissement supplémentaire de 50 millions lors du bouclage des comptes 2025 qui fait diminuer les amortissements annuels futurs ;
- de la péréquation financière intercantonale de (-2.5 millions), expliquée par la participation des communes au coût de la péréquation des ressources à hauteur de 134.1 millions - prévue dans le projet de loi 13663 à hauteur de 20% de la péréquation des ressources - qui compense la hausse de la facture globale de la péréquation financière intercantonale de 131.5 millions ;

- des mécanismes salariaux, des mesures ECOGE « Attrition » et « Adaptation du nombre de contrôles à l'administration fiscale cantonale » ainsi que des mesures d'efficacité et d'économie du Conseil d'Etat (-1.5 million).

Celle-ci est partiellement compensée par l'augmentation :

- des charges d'intérêts fiscaux de 4 millions, sans changement de taux, ajustées au plus près des projections actuelles.

J Justice

Les charges relatives à cette politique publique augmentent de 9.7 millions. Cette augmentation vise avant tout la création de 30 postes nouveaux (dont 10 obtenus en 2026 par le biais d'un crédit supplémentaire) pour renforcer la filière pénale, la filière civile et le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant. Elle vise en outre à adapter l'enveloppe budgétaire à l'évolution des dépenses contraintes, directement liées à l'instruction des procédures judiciaires, ainsi qu'à financer l'augmentation du coût des licences et mandats en matière informatique, notamment en lien avec la mise en œuvre de la transition numérique de la justice.

K Santé

Les charges relatives à cette politique publique augmentent de 34.2 millions entre le budget 2026 en 12èmes provisoires et le projet de budget 2027. Cette progression s'explique principalement par les facteurs suivants :

- les charges contraintes au sens de la LAMal que sont les prestations stationnaires hospitalières, le financement résiduel des soins à domicile et les lits de soins de maintien aux HUG augmentent de 42.6 millions (respectivement +31 millions, +8.3 millions et +3.5 millions) ;
- la diminution des indemnités versées aux HUG dans le cadre du contrat de prestations 2024-2027 (-5.4 millions) résulte de la baisse des frais d'énergie (-10 millions), des mesures ECOGE (-6.8 millions), dont la révision de la liste des missions d'intérêt général (-4 millions) et du transfert neutre interdépartemental en faveur des établissements publics pour l'intégration (DCS-EPI) pour les structures intermédiaires en déficience intellectuelle (-0.9 million). Ces diminutions sont partiellement compensées par le transfert interdépartemental des consultations et des unités intermédiaires de l'office médico-pédagogique (DIP-OMP) vers les HUG ainsi que par le développement progressif des prestations de crise aux HUG (+7.5 millions), l'augmentation de l'enveloppe « indemnité corrective » (+2.8 millions) et l'application des mécanismes salariaux (+2.5 millions) ;
- la diminution des indemnités versées à l'IMAD dans le cadre du contrat de prestations 2024-2027 (-1.6 million) s'explique principalement par la mesure ECOGE relative à la révision de la liste des missions d'intérêt général (-1.5 million) ;
- les économies réalisées sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation et sur les subventions versées aux autres bénéficiaires (-3.3 millions).

L Economie

L'augmentation des charges de 20.1 millions de cette politique publique comprend principalement l'intégration de la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) dans les comptes de l'Etat (+13.3 millions) dont le financement est intégralement assuré le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), l'augmentation des moyens pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi (+5.2 millions) financés par le SECO, l'accroissement des moyens pour les mesures relatives au plan directeur cantonal de l'employabilité (PDEM) (+2.9 millions) et l'augmentation de la participation cantonale au financement de la LACI (+0.5 million). Ces augmentations sont partiellement compensées par les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat et les mesures ECOGE (-1.8 million).

M Mobilité

Le total des charges de cette politique publique augmente de 74.9 millions entre le budget 2026 en 12èmes provisoires et le projet de budget 2027. La variation trouve son origine principalement dans les éléments suivants :

- l'adaptation de l'indemnité en faveur des TPG (+49.9 millions), qui tient notamment compte de l'augmentation de l'offre, avec le renforcement des lignes 17 et 18 aux heures de pointe (+20.9 millions), partiellement compensée par l'effet d'aubaine lié à la Communauté Tarifaire Intégrale Unireso (CTI) (-7.7 millions), ainsi que de l'intégration de 32.7 millions à la suite de l'adoption, par la commission des finances, de la demande de crédit supplémentaire dans le cadre des douzièmes provisoires 2026. En outre, ce montant intègre également la compensation du désengagement de la Confédération dans le financement du transport régional de voyageurs et dans l'encouragement des systèmes de propulsion alternatifs pour les bus et les bateaux (+6.5 millions). Enfin, une nouvelle économie de 2.5 millions est imposée aux TPG ;
- la hausse des indemnités de la CTI Unireso (+19.8 millions), qui s'explique par l'adaptation des indemnités prévues au contrat de prestations (+1.9 million), l'effet d'aubaine lié à la CTI (+9 millions), l'augmentation tarifaire de 3.9 % décidée au niveau national, mais non répercutée sur le plan cantonal (+7.9 millions) et l'adaptation de la planification liée à la loi 13488 accordant la gratuité pour les juniors et la semi-gratuité pour les seniors (+1 million) ;
- le développement de l'offre transfrontalière (+1.3 million), principalement lié à la création de la ligne 62 Gex Centre–Genthod-Bellevue Gare ;
- la hausse de l'indemnité CFF (+0.3 million), résultant du désengagement de la Confédération dans le financement du transport ferroviaire transfrontalier (+1.5 million), compensée par la baisse liée à l'effet d'aubaine de la CTI (-1.3 million) ;
- conformément à la convention signée en novembre 2023 entre l'Etat et la Ville de Genève, augmentation de la contribution cantonale relative à l'entretien des routes municipales à caractère cantonal (+2 millions) ;
- les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses et des subventions d'investissement versées, diminuent de 1.2 million.

N Energie

L'augmentation des charges de 1.4 million de cette politique publique est due à l'augmentation (+2.2 millions) du montant des amortissements annuels sur les subventions d'investissements activées au bilan de l'Etat conformément à la loi 13222 finançant les subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments votées en mars 2024. Cette augmentation est partiellement compensée par les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat et les mesures ECOGE (-0.8 million).

6. Plan d'économies

Dans le prolongement des orientations arrêtées par le Conseil d'Etat et compte tenu de la dégradation des perspectives financières du canton, les économies intégrées au PB 2027 ont été renforcées. Elles comprennent désormais les mesures d'économie définies par le Conseil d'Etat et les mesures ECOGE retenues sur la base des pistes identifiées par le groupe d'experts.

La consolidation de ces deux volets permet d'améliorer le résultat du PB 2027 de 247.7 millions. Cet effet résulte d'une diminution des charges de 211.5 millions et d'une augmentation des revenus de 36.2 millions.

Premier volet - Mesures du Conseil d'Etat

Les mesures définies par le Conseil d'Etat constituent la part principale du plan intégré au PB 2027. Elles améliorent à elles seules le résultat de 190.2 millions. Cette amélioration repose sur une réduction des charges de 157.7 millions et une augmentation des revenus de 32.5 millions.

Une part prépondérante de ce volet repose sur des mesures nécessitant une modification législative. Celles-ci représentent près de 90% de l'effet financier et constituent, à ce titre, un enjeu majeur pour la réalisation des objectifs financiers inscrits au PB 2027.

(en millions)

Mesures du Conseil d'Etat	Charges	Revenus	Résultat PB 2027
Mesures structurelles concernant la participation des communes	-134.1	-	134.1
Participation des communes au coût de la péréquation des ressources (*)	-134.1	-	134.1
Mesures concernant la fonction publique	-4.2	-	4.2
Supprimer le doublement de salaire de départ à la retraite (*)	-4.2	-	4.2
Mesures structurelles	0.0	32.5	32.5
Limitation de la déduction des primes de l'assurance maladie à la prime moyenne cantonale (*)	-	32.5	32.5
Mesures d'efficience et autres mesures	-19.5	0.0	19.5
Total des mesures du Conseil d'Etat ayant un impact sur les charges et les revenus	-157.7	32.5	190.2

* Mesures de rang législatif devant être adoptées par le Grand Conseil

Une mesure du Conseil d'Etat a un effet majeur sur le résultat du PB 2027. Il s'agit de la participation des communes au coût de la péréquation intercantonale générant une amélioration du résultat du PB 2027 de 134.1 millions. Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi en juin 2025 prévoyant une participation des communes à la péréquation des ressources à hauteur de 20%. Compte tenu du gel du PL 13663 par la Commission des finances en octobre 2025, les effets de ce PL dont la mise en œuvre était initialement prévue en 2026 ont été actualisés et décalés en 2027.

Le Conseil d'Etat propose une mesure structurelle ayant un impact positif majeur sur le résultat du PB 2027. Il s'agit de la mesure fiscale consistant à limiter, dès 2027, la déduction des primes de l'assurance-maladie au niveau de la prime moyenne cantonale. Ceci devrait générer une hausse des revenus fiscaux de 32.5 millions au PB 2027. Cette mesure, qui nécessite une modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques (D 3 08) a donné lieu au dépôt du PL 13841 auprès du Grand Conseil en mai 2026.

Au niveau des mesures d'efficience et autres mesures, le Conseil d'Etat a introduit une nouvelle mesure ayant un effet favorable sur le résultat du PB 2027. Il s'agit d'une réduction des indemnités et aides financières de 10.7 millions prévue dès 2027. Cette mesure est complétée principalement par diverses mesures d'optimisation et d'efficience mises en place par le DIP évaluées à 4.3 millions et une réduction de la subvention des TPG de 2.5 millions permise par des économies spécifiques et techniques.

Au titre des mesures relatives à la fonction publique, afin de générer une économie de près de 4 millions, le Conseil d'Etat a déposé un PL auprès du Grand Conseil visant à supprimer le doublement de salaire lors du départ à la retraite.

Second volet - Mesures ECOGE

Le rapport externe ECOGE sur les mesures d'économies 2027-2029 contenait 58 propositions de mesures d'économie pour un montant de 533 millions. Après analyse de faisabilité et de plausibilité et vérification du chiffrage, le Conseil d'Etat a décidé de conserver 39 mesures, dont 3 sont encore à l'étude et n'ont pas encore été chiffrées ou que partiellement. 15 mesures peuvent déjà être mises en œuvre dès 2027, les suivantes seront concrétisées au cours du PFQ. De plus, le rapport contenait 19 mesures à mettre en œuvre à moyen terme, soit au-delà du PFQ ; à ce stade, le Conseil d'Etat en a écarté 6.

Les 15 mesures ECOGE retenues par le Conseil d'Etat permettent d'améliorer le résultat de 57.4 millions, grâce à une diminution des charges de 53.8 millions et à une augmentation des revenus de 3.7 millions.

L'effet financier de ce second volet repose principalement sur trois catégories de mesures. Les mesures de mise à niveau permettent de réduire les charges de 16.4 millions, tandis que les mesures d'efficacité améliorent le résultat de 34.8 millions. Enfin, les mesures relatives aux relations de travail génèrent une diminution supplémentaire des charges de 6.2 millions.

Parmi les principales mesures retenues pour la mise à niveau figurent la réduction des prestations circonstanciées dans le cadre de l'aide sociale versée par l'Hospice général, qui a un effet de 8.1 millions et la révision de la liste des missions d'intérêt général confiées au HUG et à l'IMAD pour un effet de 5.5 millions.

Parmi les principales mesures retenues pour l'efficacité figurent la diminution des dépenses générales pour 24.1 millions, le non-remplacement partiel des départs (attrition) dans le petit Etat pour 2.7 millions et dans certains établissements autonomes pour 1.3 million et la hausse du nombre de contrôleurs fiscaux pour 2.5 millions.

Le Conseil d'Etat a retenu 4 mesures pour les relations de travail, soit la réduction de deux jours offerts pour le pont de fin d'année pour 4.1 millions, l'adaptation de l'indemnité de téléphone pour les collaborateurs qui a un effet de 1 million, l'harmonisation des décharges d'âge du personnel enseignant sur le personnel administratif et technique (1 semaine dès 60) a un effet de 0.2 million et l'abandon de la décharge spéciale pour les enseignants de français et de sciences humaines pour 0.9 million.

Le plan ECOGE fait l'objet d'un rapport spécifique du Conseil d'Etat.

Un effort partagé avec les entités du Grand Etat

Les deux volets du plan s'appliquent aux entités du Grand Etat.

S'agissant des mesures du Conseil d'Etat, la réduction de 4% des indemnités et aides financières, sous réserve des exceptions arrêtées, concerne l'ensemble des entités subventionnées et représente 10.7 millions dès 2027. S'y ajoutent notamment la suppression du doublement de salaire de départ à la retraite pour les établissements qui pratiquent cette mesure et des réductions ciblées comme celle concernant la subvention aux Transports publics genevois pour 2.5 millions.

S'agissant des mesures ECOGE, le mandat confié au groupe de pilotage couvrirait explicitement l'administration cantonale, les entités subventionnées et le périmètre de consolidation de l'Etat. Ainsi, plusieurs mesures retenues portent également sur le Grand Etat :

- le non-remplacement partiel des départs (attrition) s'applique aux EPA subventionnés appliquant la LTrait – HUG, IMAD, Hospice général, HES et UNIGE –, répartis au prorata des subventions et avec exclusion du personnel de première ligne. L'effet en 2027 se monte à 1.3 million ;

- la révision de la liste des missions d'intérêt général confiées aux HUG et à l'IMAD produit un effet de 5.5 millions dès 2027 ;
- la réduction de deux jours offerts pour le pont de fin d'année s'applique également aux établissements qui pratiquent cette mesure ;
- la mesure prévoyant la revue des bénéficiaires d'un téléphone professionnel au sein des EPA,

Au total, l'effort demandé aux entités du Grand Etat pour les deux volets du plan d'économies représente 26.7 millions au PB 2027

Des mesures complémentaires viendront s'y ajouter et l'effet total demandé au Grand Etat montera en charge sur la durée du PFG 2027-2030. Il s'agit notamment de la suppression de l'annuité une année sur deux qui concerne également les EPA qui appliquent la L'Trait.

La mise en œuvre s'appuiera sur les instruments propres à chaque entité : contrats de prestations, conventions d'objectifs, décisions budgétaires relatives aux subventions, arrêtés du Conseil d'Etat et, lorsque nécessaire, projets de lois. Le Conseil d'Etat conduira ces travaux dans le cadre d'un dialogue avec les entités concernées et, s'agissant des mesures touchant aux conditions de travail, avec les partenaires sociaux.

Seules les mesures qui entrent en vigueur en 2027 figurent dans ce tableau. L'ensemble des mesures est présenté dans le rapport du Conseil d'Etat sur la mise en œuvre des mesures d'économies ECOGE 2027-2029.

(en millions)

Plan ECOGE		Résultats PB27
Mesures de mise à niveau ECOGE retenues par le Conseil d'Etat		16.4
Mesure 22	Réduction des prestations circonstanciées dans le cadre de l'aide sociale	8.1
Mesure 24	Transfert à la Ville de Genève de la maison de vacances pour personnes âgées "Nouvelle Roseaie" (*)	1.5
Mesure 28	Augmentation des contributions de la personne résidente en EMS	1.4
Mesure 52	Révision de la liste des missions d'intérêt général confiées au HUG et à l'IMAD	5.5
Mesures d'efficience ECOGE retenues par le Conseil d'Etat		34.8
Mesure 1	Non remplacement partiel des départs (attrition) petit Etat y compris pour les états majors et les filières transversales	2.7
Mesure 2	Non remplacement partiel des départs (attrition) EPA subventionnés appliquant la LPAC y compris pour les états majors et les filières transversales	1.3
Mesure 8	Economie sur les dépenses générales basées sur le non-dépense	24.1
Mesure 17	Remplacement progressif de contrats LSE par des engagements notamment d'agents spécialisés	0.5
Mesure 35	Augmentation du nombre de périodes d'enseignement des maîtres et maîtresses de disciplines spéciales au secondaire	1.9
Mesure 47	Adaptation du nombre de contrôleurs fiscaux	2.5
MT-9	Revue des bénéficiaires d'un téléphone professionnel au sein des EPA et adaptation des indemnités	2.0
Mesures de relations de travail ECOGE retenues par le Conseil d'Etat		6.2
Mesure 4	Réduction de deux jours offerts pour le pont de fin d'année	4.1
Mesure 7	Adaptation de l'indemnité de téléphone aux coûts réels - Petit Etat et examen des ayants droits	1.0
Mesure 33	Harmonisation des décharges d'âge du PE sur le PAT (1 semaine dès 60 ans)	0.2
Mesure 34	Abandon de la décharge spéciale pour les enseignants de français et de sciences humaines	0.9
Total des mesures ECOGE retenues par le Conseil d'Etat		57.4

(*) mesure ECOGE retenue pour un transfert de charges et de compétences aux communes

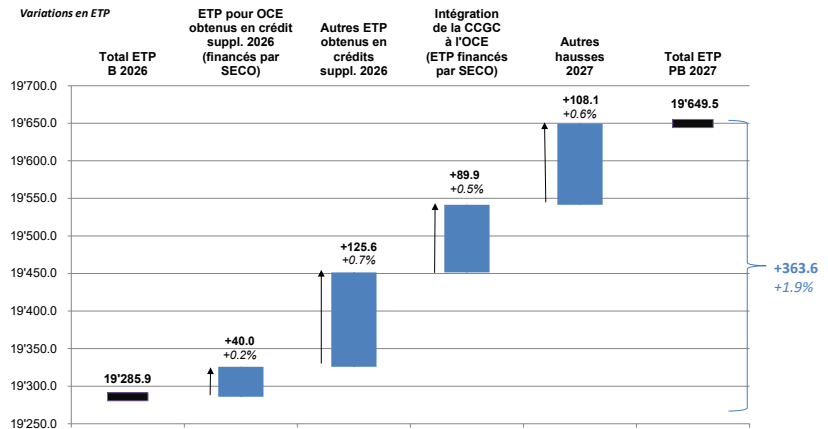
7. Evolution des postes (ETP)

Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) passe de 19'285.9 au B 2026 à 19'649.5 au PB 2027, soit une augmentation de 363.6 ETP (1.9%).

Cette évolution s'explique toutefois en partie par des éléments déjà décidés ou par des changements de périmètre. Sur les 363.6 ETP supplémentaires :

- 165.6 ETP correspondent à des postes accordés dans le cadre de crédits supplémentaires au cours de l'année 2026 et intégrés dans la base budgétaire 2027. Il s'agit de :
 - 40 ETP à l'Office cantonal de l'emploi financés par le SECO pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi au sein de l'office régional de placement (ORP)
 - 125.6 autres postes acceptés dans le cadre des crédits supplémentaires à fin août 2026, dont 59.4 ETP pour la prise en charge des élèves dans l'enseignement spécialisé à la rentrée 2026, 17.0 ETP pour la sécurité et l'asile, 16.0 ETP pour le maintien des conditions cadres et la démographie scolaire et 10.0 ETP pour le Pouvoir judiciaire, 8 pour l'office de la protection de l'adulte et de l'enfant, 7 ETP pour la réalisation de projets informatiques, 5 ETP pour l'office cantonal des véhicules et 2 ETP pour l'office cantonal de la santé;
- 89.9 ETP résultent de l'intégration, dès le 1er janvier 2027, de la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) au sein de l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Ces postes sont entièrement financés par le SECO.

Hors effets liés aux crédits supplémentaires 2026 (dont les postes de l'OCE financés par le SECO) et à l'intégration de la CCGC, l'augmentation nette des effectifs prévue au PB 2027 s'établit ainsi à 108.1 ETP, soit +0.6% par rapport au B 2026.



Parmi les nouveaux postes prévus au PB 2027, 200.4 ETP sont financés entièrement ou partiellement par des revenus ou des remboursements, dont une partie activable en investissement (44.8 ETP) nécessaire à la réalisation des investissements prévus au PII.

Les priorités auxquelles ces augmentations de postes doivent répondre sont présentées ci-après par département.

DF - Département des finances (-2.1 ETP)

Pour le **DF**, 4 ETP fixes sont prévus à l'administration fiscale cantonale (AFC) et 2 ETP agents spécialisés à la direction de l'organisation et de la sécurité de l'information DF pour lancer les travaux préparatoires nécessaires à l'adaptation du système fiscal genevois, dans le cadre de la mise en œuvre de l'imposition individuelle.

Par ailleurs, la mesure 47 de l'ECOG « Adaptation du nombre de contrôles à l'administration fiscale cantonale » augmente ses effectifs de +4 ETP fixes. Cette mesure est associée à une augmentation de revenus fiscaux.

Les mesures d'économies du Conseil d'Etat, ainsi que la mesure ECOGE « attrition », entraînent une diminution de 7.5 ETP. Enfin, 5 ETP font l'objet de transferts vers d'autres départements.

DIP- Département de l'instruction publique (+41.6 ETP)

Pour le **DIP**, l'augmentation nette est de **41.6 ETP** et répond aux besoins liés aux années 2026 et 2027 et se répartissent de la manière suivante :

- en l'absence de budget voté en 2026, les 75.4 ETP accordés par crédits supplémentaires en cours d'année, pour assurer la rentrée scolaire 2026 dans l'enseignement spécialisé et au secondaire II, ainsi que 12 ETP en cours d'examen par la commission des finances pour renforcer la protection des mineurs, sont pérennisés au projet de budget 2027 ;
- des moyens supplémentaires sont prévus pour préparer la rentrée scolaire 2027 (+30.7 ETP) et mettre en œuvre une partie des projets prioritaires du département (+23.7 ETP), notamment la réforme de la maturité gymnasiale (+6.2 ETP) et la poursuite de l'introduction de la co-intervention en début de scolarité (+11.5 ETP) ;
- ces augmentations sont en grande partie compensées par la reprise des activités des foyers de Boveau et de Collonge par des partenaires privés subventionnés (-36.4 ETP) ainsi que par les mesures du plan d'économies du Conseil d'Etat (-61.7 ETP).

DIN - Département des institutions et du numérique (+130.4 ETP)

Pour le **DIN**, la croissance résulte de la création de 24 ETP au titre de crédits supplémentaires 2026 votés par la commission des finances au bénéfice de la police (14 ETP), de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) (+7 ETP) et de l'Office cantonal de la migration (OCPM) (+3 ETP). Par ailleurs, la variation des postes découlant des mesures prévues au titre du programme d'économies ECOGE correspond à +21.49 ETP. Celle-ci s'explique par l'internalisation de +30 ETP à l'OCSIN qui bénéficiaient auparavant de contrats LSE plus onéreux et par la réduction -8.51 ETP au titre de la mesure d'attrition des effectifs. Cette dernière est répartie à hauteur de -0.31 ETP au secrétariat général du département, -1.7 ETP à la police, -1.4 ETP à l'Office cantonal de la détention (OCD), de -1.3 ETP à l'OCPM de -0.5 ETP à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCCPAM) et enfin de -3.3 ETP à l'OCSIN.

Les postes créés au titre de l'exercice 2027 comprennent +27 ETP en faveur de la police, +10.5 ETP pour l'OCD, +1 ETP pour l'OCPM et +42 pour l'OCSIN. Les effectifs octroyés à la police ont pour but de lui permettre de mieux répondre aux défis actuels et futurs dans des domaines complexes, tels que la délinquance juvénile, la criminalité financière et la cybercriminalité. Ces renforts permettront d'améliorer la gestion des affaires courantes, de réduire les délais de traitement et de renforcer la sécurité sur l'ensemble du canton. Une attention particulière est également portée à la gestion des événements dans l'espace public, afin d'assurer leur encadrement sans pénaliser les activités régulières des autres unités.

Les postes attribués à l'OCD ont surtout pour but de constituer une brigade inter établissements permettant de répondre de manière immédiate aux absences sur le terrain auxquelles le personnel présent doit pallier au prix d'une sur-sollicitation générant épuisement et réalisation d'heures supplémentaires et par la mise en œuvre de la loi interdisant l'exécution des peines privatives de liberté de substitution à Champ-Dollon. Une partie des postes créés au sein de la police et de l'OCD sont financés sur le budget existant.

Pour leur part, les postes créés au profit de l'OCSIN permettront à l'administration cantonale d'effectuer la transition numérique prévue dans le plan d'intention des investissements et dans les objectifs de législature. Ils sont principalement liés à des crédits d'ouvrage votés par le Parlement ou à venir et contribueront à la réalisation d'actifs et seront de facto couverts au moins partiellement par des revenus d'activation au bénéfice de l'entier des départements. D'autres postes seront affectés pour faire face à l'augmentation du socle de prestations quotidiennes utiles aux membres du personnel de l'Etat, ainsi qu'à l'amélioration de la cyber sécurité.

Quelques transferts financièrement neutres au niveau de l'Etat complètent la dotation du DIN (+4.4 ETP).

DT - Département du territoire (-3.5 ETP)

Le **DT** présente globalement une diminution de **3.5 ETP** résultant principalement d'économies sur plusieurs programmes.

DSM - Département de la santé et des mobilités (+12.7 ETP)

L'augmentation de **12.7 ETP** au **DSM** s'explique principalement par les dotations supplémentaires accordées à l'Office cantonal des véhicules (+8 ETP fixes), en lien avec les besoins en matière d'examen, de contrôles techniques et de missions fédérales déléguées, ainsi qu'à l'Office cantonal du génie civil (+2.4 ETP fixes) pour l'exploitation du réseau routier. Ces postes sont respectivement couverts par les émoluments générés et refacturés à la Confédération.

Elle comprend également 2 ETP fixes pour la gestion et la coordination des projets liés aux addictions, 0.8 ETP pour les études relatives à l'extension du réseau de tramway et le transfert de 1.8 ETP fixe des HUG à l'Office cantonal de la santé. Ces postes sont autofinancés, activés en investissement ou compensés par une diminution de la subvention et sont ainsi neutres sur le résultat.

Enfin, l'évolution tient compte d'une diminution de -2.8 ETP fixes au titre de la mesure n° 1 ECOGE « Non-remplacement partiel des départs (attrition) Petit Etat » et d'un solde de 0.5 ETP résultant de transferts interdépartementaux neutres. Parmi les 12.7 ETP supplémentaires, 7.3 ETP ont été accordés dans le cadre des demandes de crédits supplémentaires relatives aux douzièmes provisoires 2026.

DEE - Département de l'économie et de l'emploi (+136.9 ETP)

L'augmentation de 136.95 ETP pour le **DEE** s'explique principalement par une augmentation de **135.9 ETP**, intégralement financés par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), pour la réintégration de la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) au sein de l'office cantonal de l'emploi (89.9 ETP), les moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi au sein de l'office régional de placement (ORP) (40 ETP) et les moyens pour la mise en œuvre des mesures du plan cantonal de l'employabilité (6 ETP). Le solde, soit 1.05 ETP, résulte d'une augmentation de 1.5 ETP pour assurer les prestations légales de l'OCIRT et de 0.9 ETP pour l'OCEI, compensées par l'application des mesures ECOGE (-1.25 ETP) et par le transfert de 0.1 ETP en faveur d'un autre département.

DCS - Département de la cohésion sociale (+16.7 ETP)

Pour le **DCS**, l'augmentation est de **16.7 ETP**. Le département affecte 18.4 ETP (dont la pérennisation de 8.4 postes obtenus en 2026 dans le cadre d'un crédit supplémentaire) à la poursuite du renforcement de l'office de protection de l'adulte (OPAd) afin de répondre au nombre croissant de dossiers (progression annuelle supérieure à 20%) transmis par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

Par ailleurs, un poste d'agent spécialisé (0.8 ETP), financé par réallocation neutre, est affecté au domaine du sport pour accompagner les structures associatives en matière de professionnalisation, de prévention et d'inclusion.

De plus, il convient de souligner une économie de -2.4 ETP provenant de la mesure 1 (attrition « Petit Etat ») du rapport du groupe de pilotage chargé d'identifier des pistes de maîtrise des charges 2027-2029 (ECOGE).

Enfin, le solde (-0.1 ETP) correspond à un transfert inter-départemental neutre, destiné à optimiser les ressources internes du canton.

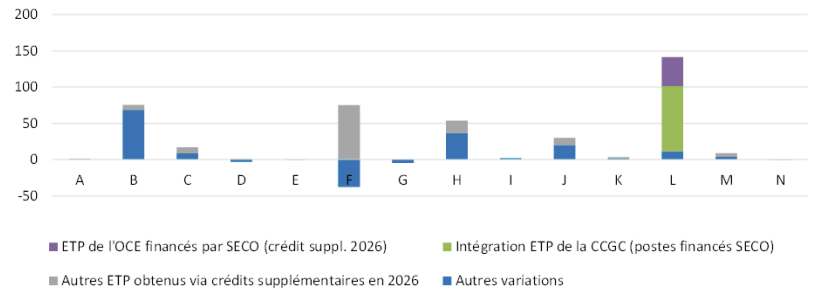
PJ - Pouvoir judiciaire (+30.0 ETP)

Le **PJ** bénéficie de **+30.0 ETP** pour répondre à l'augmentation de son activité et réduire les délais de traitement, dont 10.0 ETP déjà octroyés par la voie du crédit supplémentaire.

Les autres entités (Chancellerie -0.3 ETP, Cour des comptes +1.4 ETP, Secrétariat général du Grand Conseil -0.1 ETP) présentent des variations pour un total de +1.0 ETP.

La répartition de la variation des postes par politique publique est la suivante :

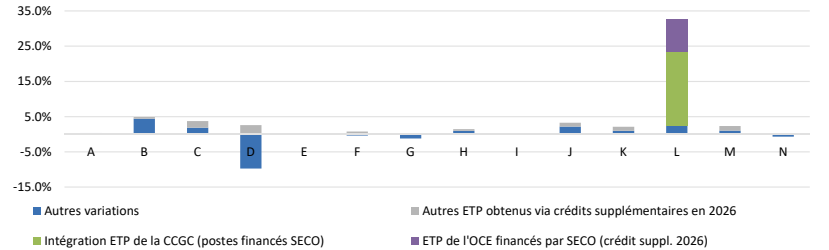
Variation des ETP par politique publique au PB 2027



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
ETP de l'OCE financés SECO												40.0			40.0
Autres crédits suppl. 2026		7.0	8.4	0.8		75.4		17.0		10.0	2.0		5.0		125.6
ETP de la CCGC (fin. SECO)												89.9			89.9
Autres variations	0.8	68.6	8.6	-3.0	-0.1	-37.5	-4.7	36.6	2.1	20.0	1.7	11.3	4.0	-0.3	108.1
Total ETP	0.8	75.6	17.0	-2.2	-0.1	37.9	-4.7	53.6	2.1	30.0	3.7	141.2	9.0	-0.3	363.6

Ces variations de postes sont présentées dans le graphique ci-dessous en proportion du nombre de postes existants dans la politique publique concernée.

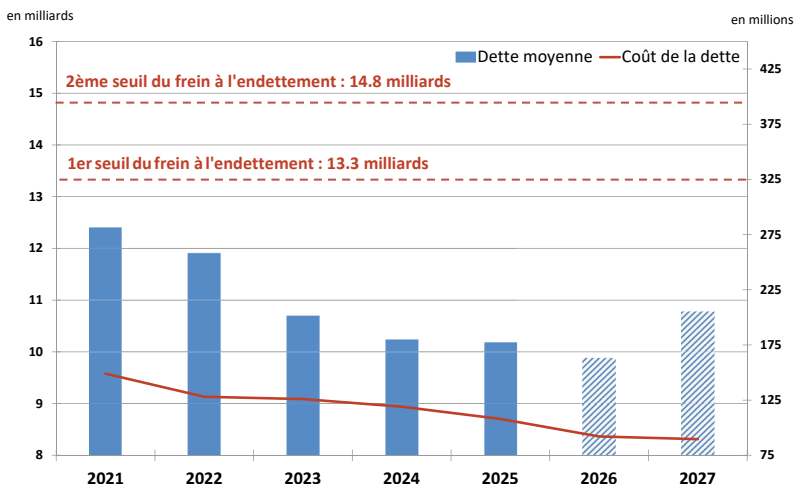
Variation des ETP en % par politique publique au PB 2027



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
ETP de l'OCE financés SECO												9.2%			0.2%
Autres crédits suppl. 2026		0.5%	1.8%	2.6%		0.8%		0.5%		1.1%	1.1%		1.3%		0.7%
ETP de la CCGC (fin. SECO)												20.7%			0.5%
Autres variations	0.4%	4.4%	1.9%	-9.7%	0.0%	-0.4%	-1.2%	1.0%	0.3%	2.2%	1.0%	2.6%	1.0%	-0.7%	0.6%
Total ETP	0.4%	4.9%	3.7%	-7.1%	0.0%	0.4%	-1.2%	1.5%	0.3%	3.3%	2.1%	32.6%	2.3%	-0.7%	1.9%

8. Evolution de la dette

L'estimation de l'évolution de la dette en 2027 repose sur l'évolution moyenne des dernières années et tient compte du besoin de financement prévisionnel issu des budgets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2027. Ainsi, l'évolution de la dette moyenne et celle du coût de la dette depuis 2021 se présentent comme suit :



Le niveau de la dette moyenne devrait s'élever à 10.8 milliards en 2027, alors que le coût de la dette est estimé à 84.4 millions pour 2027, soit en baisse de 5.2 millions par rapport au B 2026.

9. Investissements

Le projet de budget 2027 reflète l'engagement de l'Etat en faveur du développement des infrastructures essentielles, afin d'accompagner la croissance économique et démographique du canton et de sa région.

Les investissements nets prévus au PB 2027 s'élèvent à 843 millions et se maintiennent ainsi à un niveau élevé, proche de celui prévu dans le projet de budget 2026 présenté au mois de mars (PB 2026), qui s'établissait à 845 millions de francs.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 876 millions, tandis que les recettes d'investissement s'élèvent à 33 millions.

en millions	PB 2026	PB 2027	Ecart francs	%
Dépenses d'investissement	871	876	4	0%
Recettes d'investissement	26	33	7	26%
Investissements nets	845	843	-3	0%

Privilégier les investissements nécessaires pour assurer la transition écologique

Depuis la déclaration de l'urgence climatique en décembre 2019, le canton s'est doté d'un plan climat cantonal 2030 ambitieux, reposant sur des actions concrètes. Le projet de budget 2027 s'inscrit pleinement dans cette dynamique et décline cette ambition autour de plusieurs axes prioritaires :

- développement d'une mobilité décarbonée, via les transports publics, ferroviaires et la mobilité douce, ainsi que la décarbonation des véhicules de transports publics;
- rénovation énergétique des bâtiments publics et subventions pour l'assainissement énergétique de bâtiments appartenant à des tiers privés;
- adaptation au changement climatique, avec notamment le lancement d'un vaste programme d'arborisation;
- promotion d'une agriculture durable et d'une production alimentaire locale, saine et décarbonée.

Soutenir la transition numérique

L'Etat poursuit la modernisation de ses services en consacrant d'importants investissements au numérique (119 millions), afin d'offrir un service public toujours plus efficace, accessible et adapté à l'évolution des besoins de la population. Parmi les projets majeurs figurent notamment les projets d'évolution des systèmes d'information et de communication (SIC) de l'administration fiscale cantonale (5 millions), de l'éducation et la formation (4 millions), le programme santé numérique (4 millions), le SIC du service de protection de l'adulte (3 millions), le SIC de la police (2 millions), le SIC de la dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière (2 millions) ou la refonte du SIC des droits politiques (2 millions).

Le projet d'évolution de la plateforme de cyberadministration (2 millions) démarrera en vue de faciliter le déploiement du concept du « once only », selon lequel une information ne doit être réclamée qu'une seule fois par l'administration à une personne ou entreprise, afin d'éviter des sollicitations inutiles.

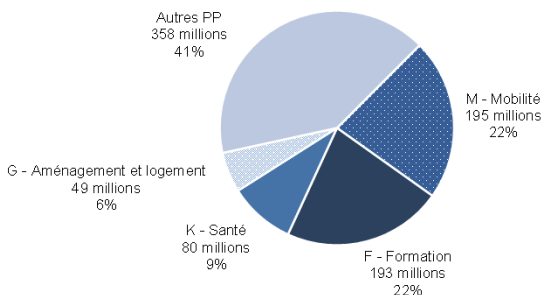
Evolution des investissements nets aux budgets et aux comptes

Le taux de réalisation des dépenses, soit le rapport entre les dépenses réalisées et celles inscrites au budget, s'élève à 80% sur les cinq dernières années. Plusieurs facteurs peuvent en effet influencer sur l'avancement des projets et des chantiers en cours (oppositions, recours, difficultés techniques ou géologiques, crises sanitaires, etc.). Par ailleurs, la durée d'examen et d'adoption des projets de loi par le Grand Conseil (examen et vote) peut varier, entraînant des écarts par rapport aux calendriers initialement prévus.

Répartition des dépenses budgétées en 2027 par politique publique et principaux projets

Les investissements se concentrent sur quatre politiques publiques : *Mobilité* (22%), *Formation* (22%), *Santé* (9%) et *Aménagement et logement* (6%).

Dépenses : 876 millions



Dans le domaine de la **mobilité**, des investissements importants sont maintenus pour le développement du réseau de transports publics (78 millions), dont la ligne de tramway Nations - Grand-Saconnex - Aéroport (54 millions) et le développement des bus à haut niveau de service (BHNS) de Vernier et des Grands Esserts (4 millions). Les projets d'agglomération (37 millions), les études et réalisations d'infrastructures ferroviaires (7 millions) et la réalisation d'aménagements en faveur de la mobilité douce (6 millions) constituent les autres projets d'envergure dans le domaine de la mobilité du canton. Enfin, l'Etat cofinance l'acquisition et le remplacement de véhicules roulants des TPG en vue de l'électrification intégrale de sa flotte (15 millions).

Concernant le domaine de la **formation**, le chantier de l'école secondaire II Noëlla Rouget à Meyrin (41 millions), la construction de l'extension de la haute école de santé à Champel (20 millions) et la rénovation du bâtiment central d'UNI Bastions (12 millions) continuent. La finalisation des études relatives à l'animalerie conventionnelle, ainsi que l'achèvement des aménagements extérieurs, de l'espace de stationnement, de la zone aquatique et des laboratoires spéciaux sont prévus pour le Centre Médical Universitaire (8 millions). Le projet d'extension de sept cycles d'orientation (CO) sur les communes de Genève, Chêne-Bougeries, Thônex, Meyrin et Versoix se poursuit (10 millions) avec notamment la réalisation du gros œuvre du CO de l'Aubépine et la finalisation de la deuxième surélévation du CO de la Gradelle.

Dans le domaine de la **santé**, la rénovation partielle du premier des trois bâtiments hospitaliers de Loëx (6 millions) débute, la quatrième étape du projet de rénovation et agrandissement de la maternité (5 millions) et les études pour la construction de l'hôpital des enfants (4 millions) continuent. L'Etat, les HUG et l'IMAD collaborent pour le développement des outils de gestion de la santé numérique (4 millions). Les HUG poursuivent les travaux dans le cadre de l'externalisation du DataCenter « Opéra » (3 millions). Les études relatives à l'hôpital psychiatrique EviPsy (1 million) démarrent.

Des acquisitions de parcelles et des dotations aux fondations contribuent à l'augmentation du taux de logements d'utilité publique (LUP) (35 millions).

Pour les autres politiques publiques, les principaux investissements portent sur les travaux visant à améliorer l'empreinte énergétique des bâtiments propriétés de l'Etat (66 millions), les travaux pour la fin des études et le début des travaux de la construction de la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc (15 millions) ou ceux du bâtiment administratif de l'unité diplomatique et aéroportuaire (UDIPA - anciennement Police internationale) et le centre de coopération

policière et douanière franco-suisse (CCPD) (15 millions). Divers programmes de subventions en vue de favoriser l'assainissement énergétique des bâtiments réalisés par des tiers sont également prévus (15 millions), ainsi que pour la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation des toits de leurs bâtiments (8 millions).

À noter enfin que 64% des dépenses planifiées en 2027 concernent des crédits d'ouvrage et des dotations. Le solde est consacré au maintien et au renouvellement du patrimoine existant financé au travers des crédits de renouvellement 2025-2029.

10. Conclusion

Le Conseil d'État a élaboré le PB 2027 avec la volonté de contenir la progression des charges et d'engager résolument le canton sur la voie de la réduction du déficit.

Il a ainsi procédé à une analyse des besoins, en concentrant les augmentations de charges sur les priorités définies. Il a également privilégié les réallocations internes de ressources, réduit certaines charges, notamment dans le domaine des aides financières et des indemnités, et adopté différentes mesures d'économies dont notamment certaines issues d'ECOG. Ces efforts concernent l'ensemble du périmètre étatique : ils sont demandés à l'administration cantonale comme aux entités du Grand Etat, dont la participation est indispensable à la maîtrise durable des charges.

Ces efforts permettent de réduire le déficit du PB 2027 de 136 millions par rapport au B 2026, tout en maintenant l'octroi de l'annuité à la fonction publique et un niveau d'investissement élevé.

Cette amélioration ne doit toutefois pas masquer l'ampleur du défi. Le déficit demeure élevé et ne permet pas de respecter les exigences légales relatives au déficit admissible. Les charges contraintes continuent de progresser et la hausse des revenus ne suffit plus à compenser celle des charges. Le PFQ 2027-2030 confirme cette situation, avec des déficits importants sur l'ensemble de la période et sans perspective de retour à l'équilibre selon les prévisions actuelles. Dès 2028, l'épuisement de la réserve conjoncturelle et l'absence de retour à l'équilibre pourraient conduire à l'activation des mécanismes d'assainissement prévus par le frein au déficit.

À ces contraintes structurelles s'ajoutent les incertitudes liées à la situation internationale, notamment les tensions géopolitiques, les pressions commerciales et les risques pesant sur l'économie mondiale et la Genève internationale, susceptibles d'affecter tant les revenus fiscaux que les charges du canton.

Le Conseil d'État est déterminé à agir et entend poursuivre résolument ce changement de cap et œuvrer, avec le Grand Conseil, au rétablissement progressif et durable de l'équilibre financier du canton, afin de préserver les prestations essentielles et de garantir des finances publiques soutenables à long terme.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget de l'État de Genève pour l'exercice 2027.

Le Conseil d'État de la République et canton de Genève